

TARIFS TAXE DE SÉJOUR

Incluant la majoration de 10% reversée au Conseil Départemental de l'Isère

TYPES ET CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS à partir 1 janvier 2026
Palaces	5,39 €
5* Hôtels de tourisme 5* Meublés et résidences de tourisme	3,96 €
4* Hôtels de tourisme 4* Meublés et résidences de tourisme	2,86 €
3* Hôtels de tourisme 3* Meublés et résidences de tourisme	1,87 €
2* Hôtels de tourisme 2* Meublés et résidences de tourisme Village de vacances 4* & 5*	1,10 €
1* Hôtels de tourisme 1* Meublés et résidences de tourisme Chambres d'hôtes Villages de vacances 1*, 2* et 3*	0,88 €
Hôtels, meublés et résidences non classées ou en attente de classement	5,5%* du coût de la location par personne et par nuit
Camping-cars	0,66 €

*Attention : le tarif appliqué ne pourra toutefois excéder le tarif le plus élevé de la grille soit : 5,39 €/nuit/personne

Perception annuelle de la taxe de séjour : versement au plus tard le 31 mai (intersaison d'automne et saison d'hiver) et au 30 septembre (intersaison de printemps et saison d'été).

Exemptions :

- Les mineurs,
- Les titulaires d'un contrat saisonnier employés sur le territoire de la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un relogement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

Mairie – 226, route de la Poste – 38750 ALPE D'HUEZ

04 76 79 54 89 – taxedesejour@mairie-alpedhuez.fr - <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/huez>